

Date de dépôt: 7 octobre 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 860 000 F en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie

Rapporteur: M. Florian Barro

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi concernant l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'Ecole romande de pharmacie a été traité par la Commission des travaux le 10 septembre 2002 sous la rutilante mais néanmoins vivace présidence de M. Dominique Hausser. Assistaient à nos travaux MM. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, chef du DAEL, François Reinhard, directeur des bâtiments, Dominik Meyer, chef du service des constructions universitaires et hospitalières ; pour l'université, le vice-recteur Eric Doelker, Jean-Luc Veuthey, président de la section de pharmacie, G. Hauser, division des bâtiments d'université, et Jean-Pierre Stefani, architecte mandaté pour l'ouvrage.

Une fois n'est pas coutume, le présent rapport est déposé en même temps que le projet de loi lui-même, en raison de l'extrême urgence liée à l'aménagement de locaux pour accueillir l'Ecole romande de pharmacie à Genève. Cette urgence est due en grande partie au référendum contre une décision du Grand Conseil vaudois en 2001. Le dossier est resté bloqué dans l'attente de la décision du peuple vaudois. Le référendum ayant échoué, les

délais pour mener à bien la réunion des deux écoles de pharmacie valdo-genevoises se sont trouvés raccourcis d'autant.

De ce fait, notre Conseil est amené à se déterminer rapidement sur l'opportunité de créer des locaux pour accueillir et agrandir la section de pharmacie. Le présent projet prévoit, afin de respecter les délais, la construction d'un pavillon provisoire sur le site actuel des sciences ainsi qu'un réaménagement du bâtiment de Sciences II, une fois Sciences III terminé et aménagé pour les différentes sections qui l'occuperont.

La localisation définitive de l'Ecole romande de pharmacie est prévue sur le site du CMU à l'horizon 2008. Ce délai est malheureusement trop éloigné pour éviter de passer par la construction d'un pavillon provisoire. En effet, les locaux libérés par l'Ecole de pharmacie vaudoise permettront à l'Université de Lausanne de créer un centre intégratif de génomique fonctionnelle.

Il y a lieu toutefois de relever que le pavillon provisoire, prévu le long du quai Ernest-Ansermet selon la documentation jointe au rapport, trouvera une reconversion dans le cas du développement du département des sciences après le transfert de l'Ecole de pharmacie dans son lieu d'accueil définitif. Le regroupement des deux écoles de pharmacie permettra de réduire d'environ 20 % la surface nécessaire à l'enseignement et à la recherche ; d'autre part, il a été tenu compte d'une surface de réserve pour permettre le développement de cette école. Le projet total représente 6800 m² de plancher, supérieur d'environ 1500 m² à la capacité d'accueil actuelle à Genève.

Les représentants de l'université insistent sur l'importance que revêt ce projet, en particulier sous l'angle du développement et de la recherche qui sont brillamment conduits par le professeur Veuthey. Actuellement, Genève accueille 120 étudiants et 30 doctorants, chercheurs et enseignants. L'école romande représentera à terme 300 étudiants en pharmacie et 70 doctorants.

Vous trouverez dans les annexes au rapport les plans du pavillon qui sera construit en prolongement du pavillon dit des isotopes. Le réaménagement des étages 3 et 4 de Sciences II permettra d'accueillir sur les 3250 m² de surface environ $\frac{2}{3}$ de laboratoires et $\frac{1}{3}$ de bureaux.

Concernant les coûts prévisibles des ouvrages, ceux-ci semblent relativement bien maîtrisés en raison des grandes connaissances acquises dans le domaine de la construction de pavillons provisoires par l'Etat de Genève. Vous en trouverez la première ébauche en annexe au rapport, tout comme le planning qui confirme l'étroitesse de la marge de manœuvre.

Discussion et vote de la commission

Si certains commissaires ont relevé le caractère quelque peu brutal de la démarche visant à nous faire adopter en commission un projet de loi qui n'a pas été formellement déposé devant le Parlement, d'aucuns s'accordent à penser que le « challenge » imposé par les administrations fédérales et cantonales méritait d'être relevé et que le formalisme ne devait pas l'emporter sur les enjeux stratégiques. Il convient toutefois de relever la minimisation de l'intégration de délais et de respect de procédure lors de cette planification.

Dans ce contexte, la Commission des travaux à l'unanimité (12 oui, 1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC, 2 S, 1 Ve, 1 ADG) invite le Grand Conseil à assumer sa part de responsabilité dans la course contre la montre visant à la mise à disposition de ces locaux pour l'Ecole romande de pharmacie et vous invite à voter ce rapport.

Annexe

Un rapport de faisabilité de septembre 2002 à l'exception des photos

Projet de loi (8826)

ouvrant un crédit d'étude de 860 000 F en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'étude de 860 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un pavillon et des transformations de locaux pour l'Ecole romande de pharmacie.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	800 000 F
TVA (7,6 %)	60 000 F
Renchérissement	<u> – F</u>
Total	860 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 35.00.00.508.55.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit complémentaire est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

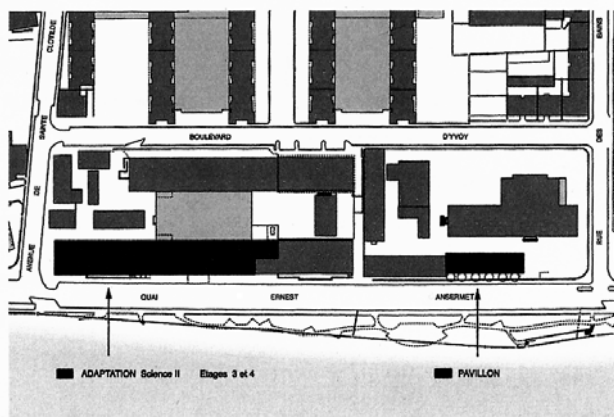
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE

Quai Ernest ANSERMET

**CONSTRUCTION D'UN PAVILLON
&
ADAPTATION DANS SCIENCES II**

Septembre 2002

ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE – Quai Ernest ANSERMET - ERP 2004

CONSTRUCTION PAVILLON

SURFACE AU SOL		Brut	550 m2
REZ INFERIEUR		Net	513 m2
REZ SUPERIEUR		Net	513 m2
1 ^{ER} ÉTAGE		Net	513 m2
2EME ETAGE		Net	513 m2
SUPERSTRUCTURE TECHNIQUE		Brut	250 m2
	TOTAL NET		2052 m2
	TOTAL LABO		1400 m2

VOLUME SIA		M³	8525 m3
-------------------	--	----------------------	----------------

PRIX DE REVIENT

PAVILLON	(1949 F / m ²)	CHF	4'000'000
C.V.S.E.	(906 F / m ²)	CHF	1'860'000
TOTAL		CHF	5'860'000
Honoraires A.I.C.V.S.E.		CHF	1'100'000

TOTAL CONSTRUCTION PAVILLON	CHF	6'960'000
------------------------------------	------------	------------------

MOBILIER LABORATOIRE FIXE

MOBILIER	270 F / m2		
ELECTRICITE	83 F / m2		
SANITAIRE	87 F / m2		
TOTAL	<u>440 F / m2</u>		
MOBILIER FIXE (440 F x 1500 m ²)		CHF	660'000
HONORAIRES		CHF	130'000
TOTAL MOBILIER FIXE		CHF	790'000
TOTAL PAVILLON et MOBILIER FIXE		CHF	7'750'000

Mention :

La technique de l'ensemble des alimentations du Pavillon et de l'installation des laboratoires engendre une imprécision de 15% du montant total mentionné (Programme définitif en cours d'élaboration).

ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE – Quai Ernest ANSERMET - ERP 2004

ADAPTATION SCIENCES II

SURFACE AU SOL	m ²	3250
SOL / PLAFOND	CHF	600'000
DEMOLITION / EVACUATION	CHF	200'000
RAFFRAICHISSEMENT / CLOISONS	CHF	700'000
FACADES	CHF	100'000
TOTAL (490 F / m²)	CHF	1'600'000
C.V.S.E. (375 F / m ²)	CHF	1'210'000
TOTAL	CHF	2'810'000
Honoraires A.I.C.V.S.E.	CHF	560'000'
TOTAL ADAPTATION SCIENCES II	CHF	3'370'000

MOBILIER LABORATOIRE FIXE

MOBILIER FIXE (440 F x 2100 m ²)	CHF	920'000
Honoraires A.I.C.V.S.E.	CHF	180'000
TOTAL MOBILIER FIXE	CHF	1'100'000

TOTAL ADAPTATION SCIENCES II et MOBILIER LABORATOIRE FIXE	CHF	4'470'000
------------------------------------------------------------------	------------	------------------

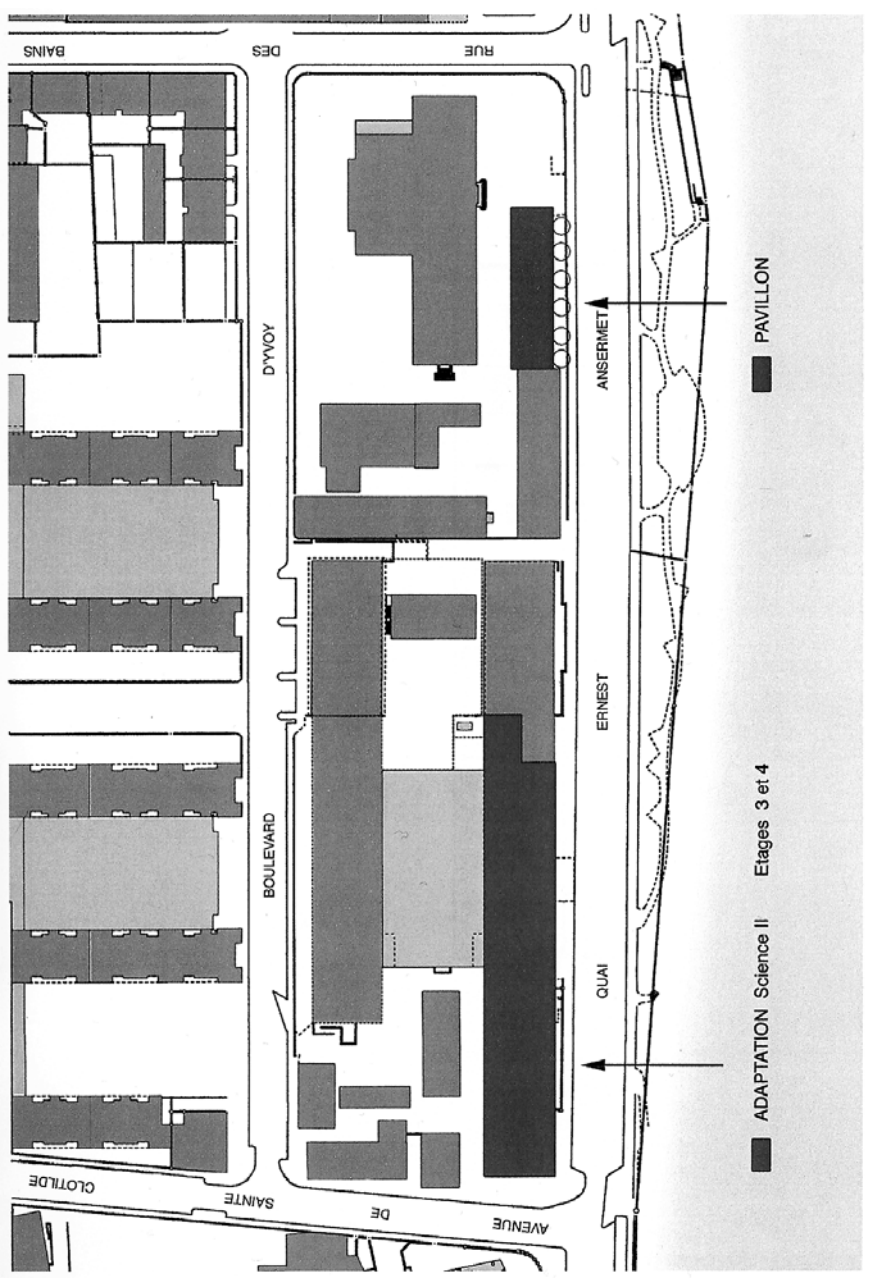
Mention :

La technique de l'ensemble des alimentations et de l'installation des laboratoires engendre une imprécision de 15% du montant total mentionné (Programme définitif en cours d'élaboration).

ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE – Quai Ernest ANSERMET - ERP 2004

CREDIT ETUDE (PL)

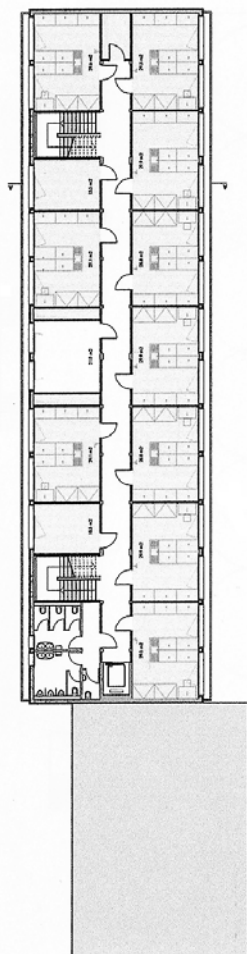
PAVILLONS	7 %	CHF	545'000
SCIENCES II	7 %	CHF	315'000
TOTAL		CHF	860'000
TOTAL CREDIT ETUDE		CHF	860'000



■ PAVILLON

■ ADAPTATION Science II Etages 3 et 4

2

PAVILLON
REZ INFERIEUR

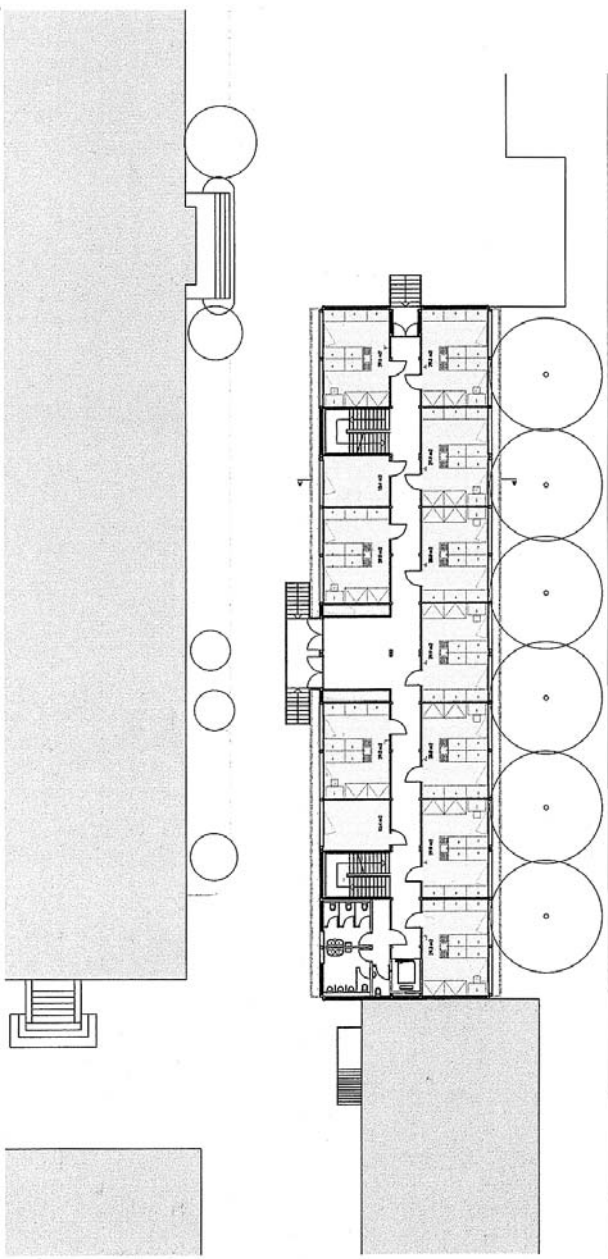
PAVILLON
REZ SUPERIEUR

SURFACES
UTILISES

ETAGE : 613,8 m²
 LARGES : 804,7 m²
 BATHOIS : 2055,2 m²
 LARGES : 1362,7 m²

SURFACES
BRUTES

ETAGE : 642,0 m²
 LARGES : 2168,0 m²



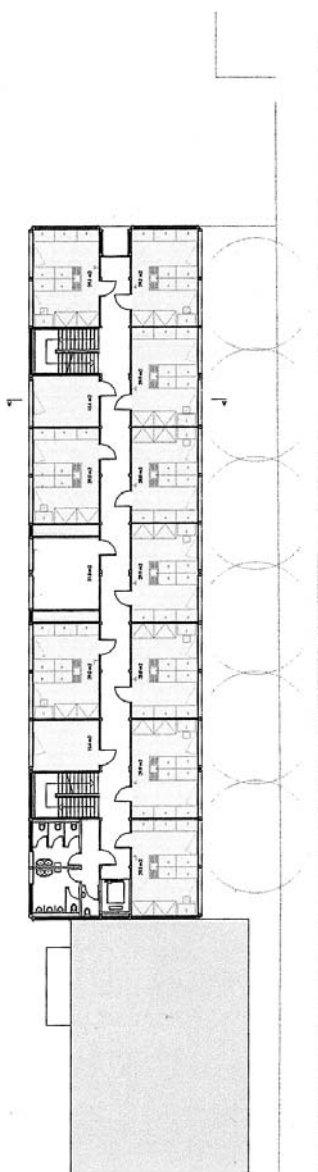
ANSERMET

ERNEST

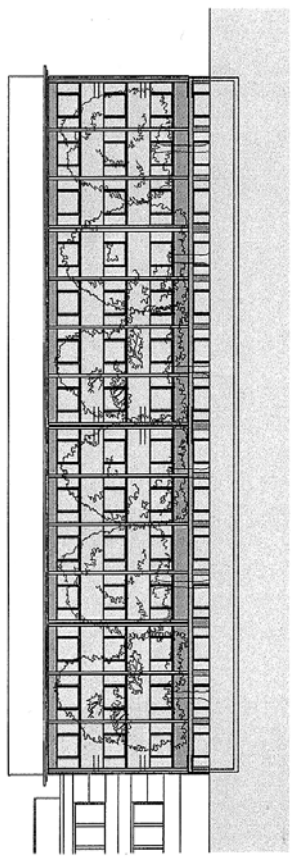
QUAI

PAVILLON

1er ET 2ème ETAGE



PAVILLON
ELEVATION COTE
QUAI ERNEST - ANSERMET



PAVILLON
ELEVATION COTE PARKING
COUPE A - A

